



# NOTE *de* CONJONCTURE



NUMÉRO 2  
OCTOBRE 2024



## RENDEZ-VOUS ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**1 448**  
rendez-vous

## DELAIS DE DÉMARCHE

Délai moyen de démarche (en jours) :

- prestations légales **8,1** jours
- minima sociaux **7,5** jours

## CONTACTS

**22 182** rendez-vous téléphoniques  
**967** rendez-vous en visio  
**11 125** rendez-vous dans un accueil

**91,6 %** des allocataires ont donné leur adresse mail et autorisé son utilisation

**95 %** des allocataires ont donné leur numéro de portable et autorisé son utilisation

**50,3 %** des pièces arrivées ont été transmises via le web



Chiffres au 31/08/2024 - Source SID (Système d'information décisionnel)

### Allocation de rentrée scolaire

Dans les Pyrénées-Orientales, **25 721 familles** sont concernées par l'allocation de rentrée scolaire, ce qui représente un montant de près de **18 millions €**. La Caisse d'allocations familiales a versé cette allocation en août.

*Pour soutenir les familles dont les enfants ont entre 18 et 21 ans et qui n'ouvrent pas droit à l'allocation de rentrée scolaire, la Caf des Pyrénées-Orientales peut verser, sous conditions de ressources, l'aide extra légale à la rentrée scolaire. 2 574 bénéficiaires potentiels ont été identifiés et informés de leur droit.*

# LA SOLIDARITÉ À LA SOURCE

**C**ette réforme a un double objectif : d'une part la mise en place d'un parcours usager simplifié pour les allocataires grâce au pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources pour le Rsa et la prime d'activité et à l'utilisation du montant net social (Mns) ; d'autre part une fiabilisation de la donnée entrante dans un objectif de lutte contre le non-recours et contre les erreurs involontaires, abus ou fraudes.

## Le montant net social (Mns) a été créé en janvier 2023.

Depuis le 1er juillet 2023, il a été progressivement affiché sur les bulletins de salaires. Dès leurs déclarations d'août 2023, les demandeurs et bénéficiaires du Rsa et de la prime d'activité ont pu l'utiliser pour déclarer le montant utile au calcul de leurs droits à ces deux prestations. La déclaration du Mns est devenue obligatoire au 1er

janvier 2024.

**Le Mns constitue la première étape de la réforme de la solidarité à la source**, dont l'objectif est de favoriser le recours au droit des usagers en simplifiant leurs démarches administratives et en récupérant auprès d'un tiers de confiance les données nécessaires au calcul du droit pour que l'utilisateur n'ait plus qu'à valider la donnée.

**À l'horizon 2025**, prochaine étape de cette démarche de simplification, les déclarations de ressources des allocataires seront préremplies, comme pour la déclaration de l'impôt sur le revenu, en collectant directement, de manière fiable et automatisée, les montants de ces ressources auprès des employeurs ou des organismes de protection sociale.

# LES CONTRÔLES ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

**B**asée sur un système déclaratif, l'attribution des aides de la Caf aux allocataires doit être soumise à des contrôles afin d'assurer le versement du juste droit.

**Pour mener sa mission de contrôle à bien**, la Caf réalise des contrôles sur place, sur pièce et des contrôles par le moyen d'échanges de données. Elle établit des partenariats avec des acteurs locaux tels que le Parquet et participe à des dispositifs interpartenariaux comme le Comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf).

## LES CHIFFRES

Le bilan des contrôles des allocataires et de la lutte contre la fraude menée par la Caf pour l'année 2023 :

- Près de **500 000 contrôles** ont été menés pour un impact financier de **17,5 millions €**.
- **562 dossiers contrôlés** ont été qualifiés de **frauduleux** avec un montant total de préjudice financier de 6 millions €. En complément du remboursement des aides perçues à tort, ces dossiers ont été sanctionnés d'un avertissement (3,6 %), d'une poursuite pénale (6,7 %) ou d'une pénalité financière (89,7 %) d'un montant moyen de 850 €.
- En lien avec le Codaf, **69 signalements de partenaires** (Force de l'Ordre, Cnam, Dgfi, Justice, Urssaf, France travail...) ont été traités à la Caf. Ils ont conduit à un impact global de **550 352 €** et à la détection de **39 fraudes**.

# LE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE



Le Service public petite enfance lancé par le gouvernement en juin 2023 se met en place.

Il s'agit de garantir une place d'accueil à tous les enfants de moins de 3 ans à un coût abordable pour les familles et comparable sur l'ensemble du territoire, tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil, et ce indépendamment de la situation des parents (en emploi ou pas, horaires atypiques, pauvreté ou difficultés sociales, etc.) et de la situation de l'enfant (handicap, maladie chronique, placé, etc.).

Pour ce faire, par la loi pour le plein emploi de décembre 2023, les communes ou territoires intercommunaux à compétence petite enfance deviennent, à compter du 1er janvier 2025 « autorité organisatrice » de l'offre d'accueil petite enfance, et ce en reconnaissance du rôle-clé déjà joué par ces dernières, mais aussi dans

un objectif de pilotage de cette politique publique au plus près des habitants.

Les Caf sont les premiers partenaires des collectivités « autorités organisatrices ». Cela se traduit par un soutien à l'identification des besoins et au renforcement de l'offre d'accueil, par un accompagnement technique et financier important aussi bien en matière d'investissement que de fonctionnement des services.

Afin de lancer le dispositif et d'entrer dans la phase opérationnelle de celui-ci, la Caf prépare activement des présentations destinées aux partenaires de septembre à décembre (en particulier les élus, DGS et chargés de coopération Ctg).

## LES CHIFFRES

- **22 relais petite enfance** couvrent 152 communes regroupant **85 % des enfants** de moins de 6 ans
- **72 Eaje PSU** soit 2 175 places
- 2 structures labellisées crèche **Avip**
- **91 Mam** (maisons d'assistants maternels)
- **1 483 assistants maternels** agréés indépendants (source PMI)
- **5 034 places en accueil individuel** dont 879 au sein des 91 maisons d'assistants maternels
- **54 micro-crèches Paje** pour 589 places.

# UN PROJET PARTENARIAL D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS À PERPIGNAN

Un projet a été mené afin de transférer l'Eaje en gestion directe de la Caf situé à l'antenne Caf Saint-Gaudérique de Perpignan. L'association Solidarité-Pyrénées a été retenue pour ce transfert. Le 2 août, la Caf et l'association Solidarité Pyrénées ont signé l'acte de vente de Saint-Gaudérique et la remise des clés à l'association a été faite.

**Le projet porté par Solidarité-Pyrénées est en complète cohérence** avec la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille et les orientations du contrat pluri-annuel de gestion de la Caf des Pyrénées-Orientales.

Cette cohérence est particulièrement à souligner sur l'angle du déploiement du Service public petite enfance par le renforcement de l'offre d'accueil et de soutien à la parentalité sur un territoire en limite de quartier politique de la ville, dans un projet adapté aux besoins spécifiques des familles en recherche d'insertion, ou avec un enfant en situation de handicap.

**Le projet de transfert s'intègre dans la candidature lauréate sur le Fonds innovation petite enfance (Fipe)** co-porté dans un cadre partenarial avec la ville de Perpignan.

L'objectif est de déployer une offre multi-modale autour de la petite enfance à Saint-Gaudérique. Cette offre à venir de Solidarité-Pyrénées s'articule autour de plusieurs services :

- un accueil au sein d'un Eaje de 24 berceaux avec une démarche volontariste d'accueil d'enfants en situation de handicap et une labellisation de crèche Avip,
- un lieu d'accueil enfant parents (Laep),
- des ateliers parentalité,
- un centre de formation petite enfance en lien avec la crèche comme Eaje d'application, afin de former notamment sur l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- un lien avec l'activité autour de l'insertion de l'association, pour faciliter l'accueil des enfants des parents concernés et accompagner, soutenir la parentalité dans ce cadre via le Laep et des actions parentalité.

**Il s'agit d'un projet global innovant, répondant aux besoins spécifiques du territoire et adapté aux situations de fragilité des enfants ou de leurs parents.**



## ZOOM

Un projet qui s'intègre dans une candidature lauréate Fonds innovation petite enfance (Fipe) co-porté dans un cadre partenarial avec la ville de Perpignan

Objectif : déployer une offre multi-modale autour de la petite enfance (création de places d'accueil, création de services destinés aux familles).

# FOCUS

## QUALITÉ D'ACCUEIL RÉOUVERTURE DE L'ACCUEIL RÉNOVÉ

**La réouverture de l'accueil du siège de la Caf à Perpignan a eu lieu le 1er juillet.**

Le nouvel accueil propose des espaces aménagés pour répondre aux besoins des allocataires et à l'évolution des usages. Il facilite ainsi l'accès à l'information, propose une orientation réaménagée et un espace pour les accueils sur rendez-vous et les accueils partenaires. L'accueil des per-

sonnes en situation de handicap a également été adapté. Par ailleurs, un espace libre-service est mis à disposition. Des travaux d'isolation et d'insonorisation ont également été réalisés. Les normes développement durable et sûreté ont été prises en compte de façon attentionnée dans le cadre de ce projet.

Les retours sur ces nouveaux aménagement sont très positifs, tant de la part des allocataires que des équipes.



## ACCÈS AUX DROITS, QUALITÉ DE SERVICE UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

**La Caf a publié son rapport d'activité annuel pour l'année 2023.**

Avec près de 113 000 allocataires, la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales couvre plus de 239 000 personnes, soit 50 % de la population.

Pour assurer sa mission de service public, elle s'appuie sur une capacité à travailler avec l'ensemble des partenaires, organismes de Sécurité sociale, services de l'État, collectivités locales, associations... et à se coordonner pour répondre aux besoins sociaux des habitants du département, et particulièrement des plus fragiles.

Les temps forts ont été nombreux en 2023, parmi lesquels peuvent être cités l'élaboration participative et la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, le renforcement de la présence auprès des partenaires avec le Sdsf et l'installation du Comité départemental des services aux familles, les conventions territoriales globales signées ou renouvelées, la relance du réseau des relais petite enfance, le renforcement

des partenariats destinés à favoriser l'accès aux justes droits et la lutte contre la fraude, l'accompagnement de réformes majeures (généralisation de l'intermédiation financière, aide exceptionnelle aux victimes de violences conjugales, déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé).

2024 a vu et verra la mise en œuvre et l'aboutissement de plusieurs grands projets tels que la réouverture de l'accueil du siège après son réaménagement, le transfert de la gestion de l'Eaje de Saint-Gaudérique, la cession du site et le projet partenarial d'accueil de jeunes enfants, le Service public petite enfance pour offrir les mêmes chances à chaque enfant, la solidarité à la source qui permettra un parcours usager simplifié et une fiabilisation de la donnée entrante.

**113 000** allocataires

**50 %** de la population du département couverte

**771 millions €** versés au titre des prestations légales

**45 millions €** versés au titre de l'action sociale

Données 2023 - Source : rapport d'activité de la Caf

# DES VALEURS, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

## SOLIDARITÉ - ÉQUITÉ - NEUTRALITÉ

### CONTACTER

#### LA CAF DES PO

##### INTERNET :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Mon compte

##### APPLI MOBILE :

Caf-Mon compte

##### TÉLÉPHONE : 3230

(service gratuit + prix de l'appel)

24 h sur 24 pour l'information en libre service / du lundi au vendredi de 9 h à 16h 30 pour joindre un conseiller.

##### COURRIER :

Caf des PO - 112, rue Docteur Henri Ey  
BP 49927 - 66019 Perpignan Cedex 9

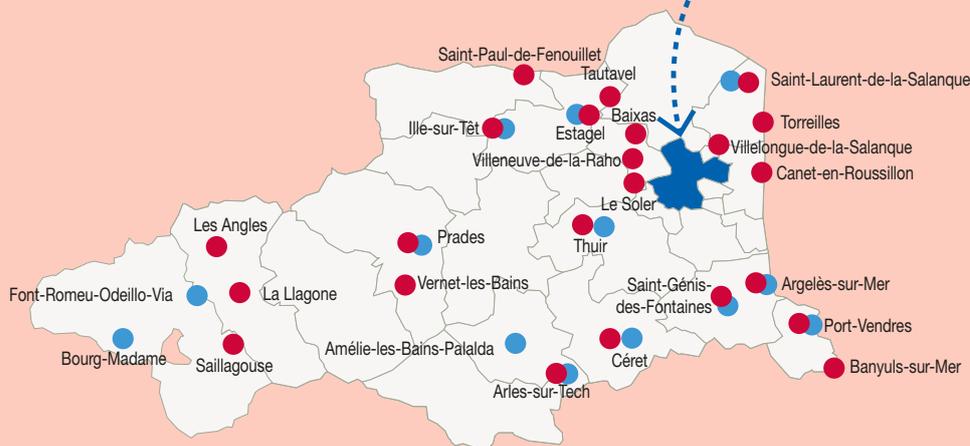
### LA CAF DANS LE DÉPARTEMENT

#### Hors Perpignan

- 13 permanences
- 23 Maisons France services

#### À Perpignan

- Siège
- 1 permanence
- 4 Maisons France services Perpignan-Centre
- 3 points relais Caf
- 1 borne interactive 24h/24 au siège de la Caf



Carte établie au 02/10/2024



### S'INFORMER

● Le site de la Caf  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

● Le site des parents  
**[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)**

● Le site consacré aux aides aux vacances de votre Caf  
**[www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)**

● La Caf sur les réseaux sociaux



● Le site du réseau parentalité 66  
**[www.parents-pros66](http://www.parents-pros66)**